

Offre de services

L'aide à domicile sur-mesure pour les personnes âgées

Petits-fils est un réseau national de services à la personne spécialisé dans l'aide à domicile pour les personnes âgées.

**La compétence d'un professionnel,
l'esprit d'une famille**

*« Chez Petits-fils,
nous avons le même niveau d'exigence
pour nos clients que pour nos propres
grands-parents. »*



**Pourquoi
choisir
Petits-fils ?**

- Nous vous garantissons d'avoir toujours la même auxiliaire de vie.
- Vous aurez un conseiller dédié pour un suivi personnalisé.
- Nos prestations sont flexibles et évoluent en fonction de vos besoins.



Contactez votre conseiller Petits-fils
01 84 04 03 60

9 passage Dartois Bidot
Accueil au 9 bis
94100 Saint-Maur-des-Fossés
saintmaurdesfosses@petits-fils.com

petits-fils.com

Nos services d'aide à domicile

Disponibles 7 jours sur 7, 24 heures sur 24



Aide à l'autonomie

- Aide au lever et au coucher
- Aide à la toilette
- Présence de nuit



Aide aux repas

- Courses et préparation des repas
- Aide à la prise des repas



Accompagnements

- Accompagnements aux courses
- Promenades
- Sorties culturelles



Aide ménagère

- Ménage
- Repassage
- Lessives



Assistance administrative

- Gestion du courrier
- Classement des documents
- Démarches administratives

Toutes nos auxiliaires sont des professionnelles qualifiées

Nos auxiliaires de vie professionnelles

Toutes les auxiliaires de vie sélectionnées par Petits-fils sont des professionnelles qualifiées. Au cours de leur formation, elles ont acquis les compétences suivantes :

- Entretien du linge et du logement
- Alimentation : nutrition, régimes, préparation des repas
- Déplacements d'une personne à mobilité réduite
- Gestes de la toilette
- Utilisation de matériel spécialisé : lève-personne, lit rehausseur
- Maladies : Alzheimer, Parkinson, etc.

Quand faire appel à nous ?

- Besoin d'une aide pour les tâches ménagères
- Diminution de la mobilité
- Retour d'hospitalisation
- Présence temporaire suite à une chute
- Remplacement d'une auxiliaire de vie
- Accompagnement en vacances

Un fonctionnement très simple

- 1** - Visite d'évaluation des besoins à domicile.
- 2** - Sélection et présentation de votre auxiliaire de vie.
- 3** - Début des prestations d'aide à domicile.
- 4** - À tout moment, vous modifiez, ou arrêtez la prestation (sous réserve de la réglementation applicable).



Une tarification adaptée à vos besoins

Petits-fils procède à une visite d'évaluation des besoins à domicile

Votre conseiller Petits-fils vient rencontrer la personne âgée chez elle pour comprendre précisément ses besoins. Cette visite gratuite donnera lieu à l'élaboration d'un devis détaillé et gratuit.

Petits-fils s'engage sur des tarifs tout compris

Nos prix comprennent la rémunération de votre auxiliaire de vie, ainsi que toutes les prestations de notre agence : présélection et présentation de votre auxiliaire de vie, préparation des bulletins de paie et autres formalités administratives, remplacement à votre demande en cas d'absence de votre auxiliaire de vie, suivi de votre satisfaction, assistance d'un conseiller joignable 7j/7 et 24h/24.

Petits-fils propose des tarifs dégressifs adaptés à vos besoins

Des tarifs horaires de **29,10 € TTC à 24,50 € TTC**, en fonction du nombre d'heures d'intervention par semaine. Tarifs avant crédit d'impôt (Voir ci-dessous)

Des tarifs forfaitaires pour des interventions de 12 à 24 heures consécutives (nuit, journée ou 24h/24).

Chez Petits-fils, il n'y a que des bonnes surprises : **aucun frais d'inscription, aucun frais de dossier, aucun frais de résiliation et aucun engagement de durée.**

Le crédit d'impôt dans les services à la personne

50% des dépenses de services à la personne sont éligibles au crédit d'impôt sur le revenu. Le crédit d'impôt est une somme soustraite du montant de votre impôt. Contrairement à la réduction d'impôt (qui ne s'applique pas si vous n'avez pas d'impôt à payer), le crédit d'impôt vous sera remboursé par l'Etat : soit en totalité si vous n'êtes pas imposable, soit partiellement si le montant de votre crédit d'impôt dépasse celui de votre impôt.

Tout contribuable français peut en bénéficier, même les retraités non imposables.

* dans la limite des plafonds annuels

50%*

Exemple

Couple de retraités de + de 65 ans devant payer 3 000€ d'impôt sur le revenu

| | | | | | | |
|------------------------------------|---|----------------|---|----------------|---|---------------|
| Dépenses de services à la personne | > | Crédit d'impôt | > | Impôts à payer | > | Remboursement |
| 10 000 € | | 5 000 € | | 0 € | | 2 000 € |

Financement Nos services peuvent être financés par

- L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)
- La Prestation de Compensation du Handicap (PCH)
- L'assurance maladie (dans certains cas)
- Nos prestations peuvent être payées par Chèque Emploi Service Universel